

■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Service de la Comptabilité communale
Contact : Darryl Poiré
Email : comptabilite@suessem.lu
Téléphone : (+352) 59 30 75 - 620

Aux « associations agréées » de la catégorie I
de la Commune de Sanem

Belvaux, le 3 février 2025

OBJET : ALLOCATION DE SUBSIDES ANNUELS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint le formulaire de demande des subsides annuels pour les associations pour l'année 2024. Celui-ci est dorénavant également disponible sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « Publications ».

Le formulaire de demande au format PDF peut être complété directement à l'écran, enregistré et modifié ultérieurement. Une fois le formulaire rempli, nous vous demandons d'imprimer les pages officielles de demande (pages 2 à 4 du PDF) et de les faire obligatoirement signer par le la président e, le la secrétaire et le la trésorier ère de votre association.

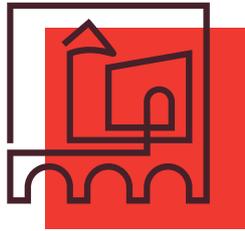
La demande, dûment remplie et signée, accompagnée de toutes les pièces justificatives requises, doit être déposée auprès de notre administration communale au plus tard **le vendredi 2 mai 2025**.

Pour l'envoi du formulaire par courriel, veuillez prendre note de la nouvelle adresse électronique du service : comptabilite@suessem.lu.

Nous restons à votre disposition pour toute question supplémentaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collège des bourgmestre et échevin·e·s,

Simone Asselborn-Bintz, bourgmestre
Nathalie Morgenthaler, échevine
Steve Gierenz, échevin
Mike Lorang, échevin



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Service de la Comptabilité communale
Contact : Darryl Poiré
Email : comptabilite@suessem.lu
Téléphone : (+352) 59 30 75 - 620

DEMANDE D'ALLOCATION DE SUBSIDES POUR L'ANNÉE 2024.

Ce formulaire est destiné aux « associations agréées » de la catégorie I, conformément au règlement sur les associations et sur l'allocation des subsides aux associations communales et autres.

La demande, dûment remplie et signée, doit être soumise à l'administration communale au plus tard **le vendredi 2 mai 2025**. Les demandes soumises après cette date, sans motif valable, ne seront pas prises en compte.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION :

Nom de l'association :	
Adresse (Siège social) :	
Téléphone :	
E-Mail :	
Site internet :	
Date de fondation :	
Numéro RCS :	
Statuts déposés le :	
Date de la dernière assemblée générale :	
Exercice comptable (de – à) :	

PERSONNE DE CONTACT :

Nom, prénom :	
Fonction dans l'association :	
Adresse :	
Téléphone :	
E-Mail :	

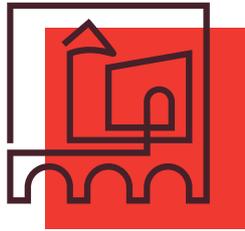
COORDONNÉES BANCAIRES :

Un relevé d'identité bancaire (RIB) est obligatoire et doit être joint à votre demande pour garantir le bon déroulement d'un éventuel versement de subside à votre association.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

Points accordés pour:						
Valeur de base	Utilité	Dirigeant·e·s, entraîneur·euse·s	Membres	Prestations extraordinaires	Remboursements	Total points

Date Commission des finances	Date Conseil communal	Subside accordé	Année	Article budgétaire	Visa SF	N° Pro Forma



Nombre de membres actif·ve·s et licencié·e·s de la catégorie I 1, 3 et 7

Culture, Sport et Scouts & Jeunesse

(voir art. 2 et art. 16.1 du règlement sur les associations et sur l'allocation des subsides aux associations communales et autres)

Moins de 18 ans* :	
Plus de 18 ans :	
Total :	

*également les jeunes qui atteignent ou ont atteint l'âge de 18 ans au cours de l'année de subsides.

Nombre de membres effectif·ve·s de la catégorie I 2, 4, 5, 6 et 8

Socioculturel, Sport de loisirs, Ententes d'associations / Syndicats d'initiatives, Nature, fleurs et horticulture / Petit élevage et Social

(voir art. 2 et art. 16.1 du règlement sur les associations et sur l'allocation des subsides aux associations communales et autres)

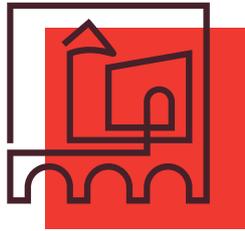
Moins de 18 ans* :	
Plus de 18 ans :	
Total :	

*également les jeunes qui atteignent ou ont atteint l'âge de 18 ans au cours de l'année de subsides.

LES DOCUMENTS SUIVANTS CONCERNANT L'ANNÉE EN QUESTION SONT À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE :

A) Pour les subsides ordinaires :

1	Les statuts de l'association (ou leurs modifications) - s'ils n'ont pas encore été déposés	
2	La liste actuelle des membres du comité - avec nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone / e-mail	
3	La liste des membres effectif·ve·s, respectivement des membres actif·ve·s et licencié·e·s (y compris le comité) - avec au moins le nom, le prénom, le domicile et la date de naissance - pour les membres licencié·e·s / fédéré·e·s, il est obligatoire de joindre une liste ou une attestation ou un décompte de la part de la fédération compétente	
4	Le rapport d'activités - dans lequel les activités sont présentées en détail, par exemple les activités réalisées lors des fêtes communales	
5	Le rapport de caisse - qui indique en détail les recettes et les dépenses annuelles	
6	Le budget - qui présente de manière détaillée les recettes et les dépenses à venir	
7	Autres remarques ou déclarations en annexe	



B) Pour d'éventuelles **prestations permanentes et / ou extraordinaires**, conformément à l'art. 15.4 du règlement sur les associations et sur l'allocation des subsides aux associations communales et autres :

1	Les annexes demandées ci-dessus sous A) 1 à 6 (7)	
2	Tous les documents disponibles qui confirment et justifient d'éventuelles prestations permanentes et / ou extraordinaires	
3	Autres remarques ou déclarations en annexe	
4	Autres remarques ou explications	

C) Pour d'éventuels **remboursements**, conformément à l'art. 15.5 du règlement sur les associations et sur l'allocation des subsides aux associations communales et autres :

1	Les annexes demandées ci-dessus sous A) 1 à 6 (7)	
2	Tous les documents disponibles qui confirment et justifient d'éventuelles prestations permanentes et / ou extraordinaires	
3	Autres remarques ou déclarations en annexe	
4	Autres remarques ou explications	

Les soussigné·e·s déclarent par la présente que toutes les données ainsi que toutes les annexes de cette demande sont exactes et qu'elles respectent les dispositions du règlement sur les associations et sur l'allocation des subsides aux associations communales et autres.

Localité :	
Date :	
Président·e :	
Secrétaire :	
Trésorier·ère :	

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Commune de Sanem afin de mener à bien votre demande et conformément au règlement général sur la protection de données, le Règlement (UE) 2016/679. Pour en avoir plus d'informations, veuillez consulter notre site web sur www.suessem.lu/fr/chartergpd.